



## Préavis au Conseil communal

---

Travaux d'entretien et de réfection du réseau routier –  
Demande d'un crédit de construction

---

### Routes

Roland Perrin, Municipal

Préavis n° 06/ 2022

Préavis adopté par la Municipalité le 03.01.2022



## Table des matières

<b>1</b>	<b>Objet du préavis</b> .....	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Préambule</b> .....	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>Travaux projetés</b> .....	<b>3</b>
3.1	Mise en séparatif des collecteurs et réfection de la chaussée sur le chemin des Orchez ....	4
3.2	Renforcement de la moitié de la chaussée au chemin des Croisettes.....	4
3.3	Réfection du trottoir du chemin du Raidillon.....	5
3.4	Réfection de la chaussée du chemin du Bois-de-Menton.....	6
<b>4</b>	<b>Aspects du développement durable</b> .....	<b>7</b>
<b>5</b>	<b>Calendrier</b> .....	<b>8</b>
<b>6</b>	<b>Coûts de construction et aspects financiers</b> .....	<b>9</b>
6.1	Devis estimatif.....	9
6.2	Aspect financier.....	10
<b>7</b>	<b>Conclusion</b> .....	<b>10</b>

### 1 Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit de construction d'un montant de CHF 480'000.- TTC (quatre cent huitante mille francs) destiné aux travaux d'entretien et de réfection du réseau routier.

### 2 Préambule

Dans notre gestion de l'entretien routier, les travaux sont régulièrement effectués afin de maintenir l'état de nos routes et trottoirs.

Le choix des tronçons se fait en fonction de leur état de dégradation et selon notre planification annuelle établie en coordination avec les services industriels.



### 3 Travaux projetés

Les travaux projetés dans le cadre du présent préavis sont répertoriés sur le plan ci-dessous :



Figure 1 : Plan de situation avec l'ensemble des travaux projetés

### 3.1 Mise en séparatif des collecteurs et réfection de la chaussée sur le chemin des Orchez

Entre le carrefour du ch. de la Pécholettaz et la Rte de Berne le collecteur sur le ch. des Orchez, actuellement en unitaire, sera mis en séparatif sur une longueur d'environ 180 m. La réfection des grilles de routes ainsi que la réfection de la chaussée (couche de base et couche de roulement) seront réalisés sur une surface d'environ 1 200 m<sup>2</sup> en profitant de la fermeture de l'accès au ch. des Orchez depuis la route de Berne pendant les travaux de la requalification de la RC 601 dans le secteur.

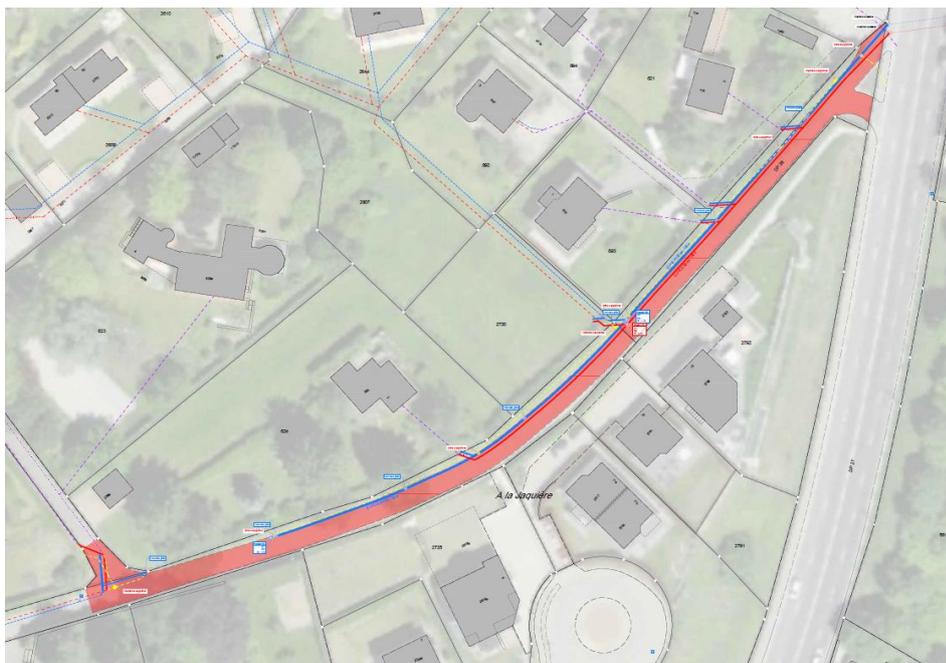


Figure 2 : Plan des travaux sur le chemin des Orchez

La direction de travaux sera gérée par le Service travaux et environnement. Les travaux de génie civil seront attribués sur une procédure sur invitation selon les marchés publics. Un appel d'offres réunissant les travaux de collecteurs et de routes a été sollicité auprès de 5 entreprises. Le montant des travaux de mise en séparatif des collecteurs figure dans le préavis 07/2022 « Construction de collecteurs EC et EU »

### 3.2 Renforcement de la moitié de la chaussée au chemin des Croisettes

En raison du sous-dimensionnement par rapport à la charge de trafic actuelle, des travaux de renforcement de la demi-chaussée sud du ch. des Croisettes avaient été entrepris en 2017 entre le giratoire des Tuileries et le carrefour avec la Rte de Berne.

Profitant des travaux sur la RC 601 dans le secteur, et notamment la fermeture partielle du carrefour des Croisettes, l'intervention sur l'autre demi-chaussée (nord) est envisagée. Elle consistera en la pose d'enrobés bitumineux (couche de base et couche de liaison) sur une surface d'environ 1 100 m<sup>2</sup>.

La gestion du trafic dans ce secteur étant complexe, ce tronçon sera divisé en 2 phases.

- Phase 1 : pendant les travaux de pose du revêtement bitumineux dans le carrefour des Croisettes (fermeture partielle). Ils seront réalisés de nuit en opération coup de poing ;
- Phase 2 : en coordination avec l'avancement des travaux du chauffage à distance.



Figure 3 : Plan des travaux sur le chemin des Croisettes

La direction de travaux sera gérée par le Service travaux et environnement. Les travaux de génie civil seront attribués de gré à gré selon les marchés publics à l'entreprise effectuant les travaux sur le carrefour des Croisettes après analyse des prix de soumission.

La réfection des bordures / trottoirs, de la couche de roulement ainsi que la gestion des eaux de surface seront planifiés lors du futur réaménagement du chemin des Croisettes (en zone de rencontre ou zone 30).

### 3.3 Réfection du trottoir du chemin du Raidillon

Suite aux travaux réalisés en 2021 pour la sécurisation du trottoir pour l'entretien hivernal, le tronçon restant sera réfectionné en bordure granite. Des travaux de génie civil seront également réalisés pour la mise en conformité de l'éclairage public. La fourniture et la pose des candélabres seront intégrées dans le préavis « Modernisation de l'éclairage public 2022 ».

La direction de travaux sera gérée par le Service travaux et environnement. Les travaux de génie civil seront attribués de gré à gré selon les marchés publics à l'entreprise ayant effectué la première partie des travaux après analyse des prix de soumission.



Figure 4 : Plan des travaux sur le chemin du Raidillon

### 3.4 Réfection de la chaussée du chemin du Bois-de-Menton

A la suite des travaux prévus par le service de l'eau, la réfection de la chaussée sera réalisée sur une surface d'environ 850 m<sup>2</sup>. La possibilité d'exécuter une planche d'essai avec des matériaux 100% recyclés (couche de base et couche de roulement) sera étudiée sur ce tronçon.



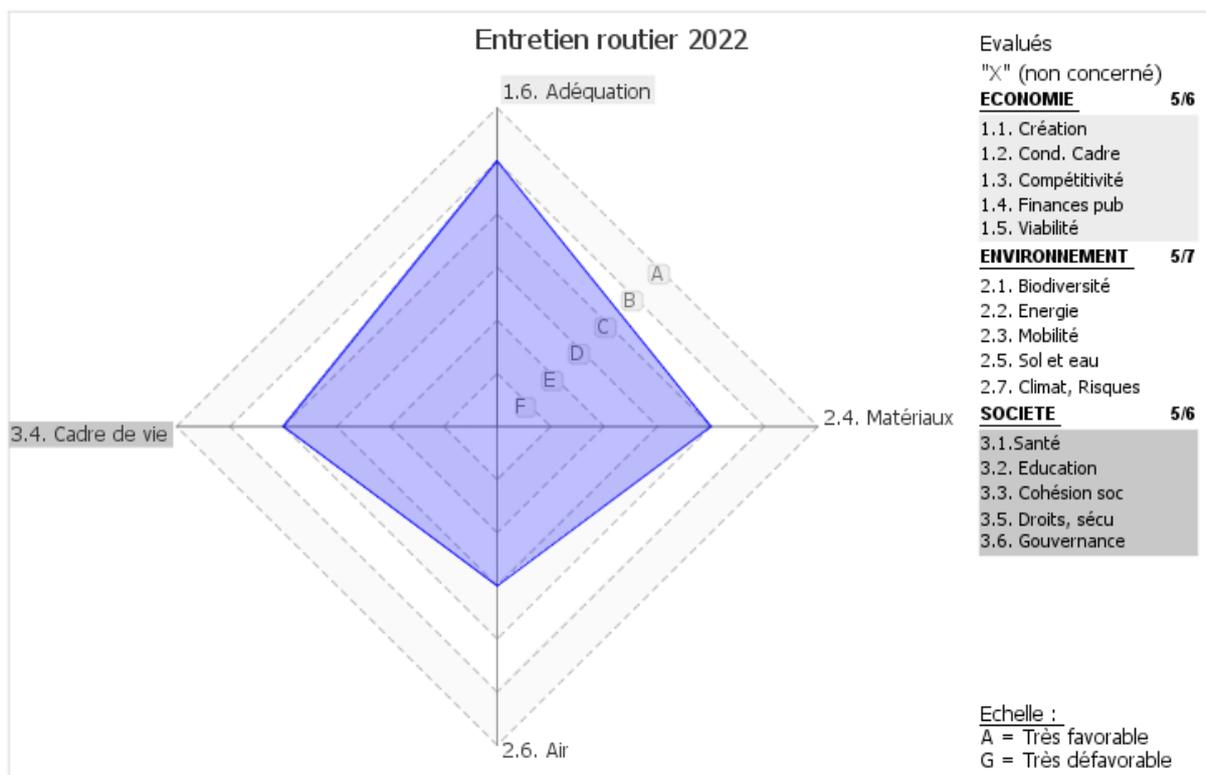
Figure 6 : Plan des travaux sur le chemin du Bois-de-Menton

La direction de travaux sera gérée par le Service travaux et environnement. Les travaux de génie civil seront attribués au gré à gré comparatif selon les marchés publics.



## 4 Aspects du développement durable

Ces projets ont fait l'objet d'une évaluation à l'aide de l'outil Boussole 21 développé par l'Unité de développement durable du Canton de Vaud.



### Échelle de notation

A	Très favorable
B	Favorable
C	Favorable avec quelques réserves
D	Moyen
E	Défavorable avec quelques points favorables
F	Défavorable
G	Très défavorable
X	Pas concerné

### Dimension économique

Ces aménagements sont totalement en adéquation avec l'objectif recherché et notre planification de la gestion de l'entretien routier (*critère 1.6 – adéquation projet*).

Ces travaux permettent le renouvellement et le maintien de la valeur des infrastructures existantes. Ils sont également réalisés en coordination /synergie avec les autres travaux dans le secteur.



### Dimension sociale

Ces aménagements permettent d'améliorer la qualité de l'espace public (*critère 3.4 - cadre de vie*).

### Dimension environnementale

Ces travaux sont consommateurs d'énergie et de matériaux. Toutefois, une attention particulière est prêtée au recyclage ou la réutilisation des matériaux dès qu'elle est possible. La possibilité d'exécuter une planche d'essai avec des matériaux 100% recyclés (couche de base et couche de roulement) sera étudiée sur le tronçon du ch. du Bois-de-Menton.

Par ailleurs, des solutions alternatives au remplacement des bordures en béton ont été choisies. Des bordures en granite seront mises en place pour plus de durabilité.

La pose d'un nouveau revêtement bitumineux réduit les nuisances sonores par rapport à un revêtement dégradé.

## 5 Calendrier

La planification des différents chantiers est prévue comme suit :

	<b>Travaux</b>	<b>Planification</b>
3.1	Réfection de la chaussée sur le ch. des Orchez	Mars-Mai
3.2	Renforcement de la demi-chaussée nord au ch. des Croisettes	Juillet-Août
3.3	Réfection du trottoir du ch. du Raidillon	Août-Septembre
3.4	Réfection de la chaussée du ch. du Bois-de-Menton	Août-Septembre



## 6 Coûts de construction et aspects financiers

### 6.1 Devis estimatif

Les coûts des différents travaux sont détaillés ci-après :

<b>3.1</b>	<b>Réfection de la chaussée sur le ch. des Orchez</b>		
	Travaux de génie civil (route)*	CHF	67'000.-
	Marquage cheminement piétons (bande piétonne)	CHF	3'000.-
	<b>Sous-total</b>	<b>CHF</b>	<b>70'000.-</b>
<b>3.2</b>	<b>Renforcement de la demi-chaussée nord au ch. des Croisettes</b>		
	Travaux de génie civil	CHF	167'000.-
	Remise en état du marquage	CHF	10'000.-
	<b>Sous-total</b>	<b>CHF</b>	<b>177'000.-</b>
<b>3.3</b>	<b>Réfection du trottoir du ch. du Raidillon</b>		
	Travaux de génie civil	CHF	67'000.-
	Eclairage public (génie civil)**	CHF	45'000.-
	<b>Sous-total</b>	<b>CHF</b>	<b>112'000.-</b>
<b>3.4</b>	<b>Réfection de la chaussée du ch. du Bois-de-Menton</b>		
	Travaux de génie civil	CHF	95'000.-
	<b>Sous-total</b>	<b>CHF</b>	<b>95'000.-</b>
	<b>Sous-total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>454'000.-</b>
	<b>Divers et imprévus (environ 5%)</b>	CHF	22'700.-
	<b>TOTAL TTC (arrondi)</b>	<b>CHF</b>	<b>480'000.-</b>

\* Les travaux de mise en séparatif des collecteurs figurent dans le préavis 07/2022 « Construction de collecteurs EC et EU »

\*\* Les coûts concernant l'équipement et l'installation de l'éclairage public figureront dans un futur préavis lié à la modernisation de l'éclairage public en 2022.



## 6.2 Aspect financier

Les travaux de réfection des routes et des trottoirs figurent au plan des investissements (425'000 CHF).

C'est un crédit total de CHF 480'000.- TTC (quatre cent huitante mille francs) que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

En l'état actuel, les finances communales, en particulier le niveau des liquidités, devraient permettre de financer tout ou partie de ces travaux sans recourir à l'emprunt. En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle totale qui en découlerait est estimée à CHF 6'340.80 (calculée à 1.321% au 31.12.2020).

## 7 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis no° 06/2022 de la Municipalité du 03.01.2022 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit total de construction d'un montant de CHF 480'000.- TTC (quatre cent huitante mille francs) destiné aux travaux d'entretien et de réfection du réseau routier.
2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre d'un plafond d'endettement.
3. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Au nom de la Municipalité

  
Le Syndic  
Alain Monod



  
La Secrétaire municipale a.i.  
Sylvie Guggenheim